

LA GAZETTE DE QUÉBEC

Est publiée chaque jour, CHEZ SAMUEL NEILSON, IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE, RUE DE LA MONTAGNE.

ABONNEMENTS: Pour les deux papiers 30s. par an, et 9s. frais de poste.

AGENTS: Montréal, J. Starke, Jones & Cie. Trois-Rivières, George Stobbs.

AGENTS: Québec, J. Starke, Jones & Cie. Trois-Rivières, George Stobbs.

QUÉBEC:

MARDI, 9 AOUT, 1836.

Nous reçûmes hier par la voie de New-York des nouvelles de Londres jusqu'au soir du 25 juin, avec nos journaux de Paris jusqu'au 21 inclusivement.

La grande question des municipalités d'Irlande devait être de nouveau discutée à la chambre des lords le 27 juin. Jamais discussion ne fut attendue avec plus d'anxiété.

La proposition que M. Grote renouvelle tous les ans, pour l'introduction du vote au scrutin secret dans les élections, a été de nouveau rejetée par la chambre des communes, à peu près à la même majorité relative que dans les sessions précédentes.

Le 18 juin, 21e anniversaire de la bataille de Waterloo, il y eut une grande revue à Hyde-Park, en présence de LL. MM. le roi et la reine, et de la plupart des membres de la famille royale.

Le 19 juin, 21e anniversaire de la bataille de Waterloo, il y eut une grande revue à Hyde-Park, en présence de LL. MM. le roi et la reine, et de la plupart des membres de la famille royale.

Parmi les numéros de la Gazette de France, que nous avons reçus hier, est celui du 31 mai, contenant la 73e Lettre de la Voisine, et qui avait été saisi à la poste et dans les bureaux du journal.

Le 12 juin, la séance des communes, ouverte à midi, se passa jusqu'à 2 heures en explications et en tentatives d'accommodement entre deux membres de la chambre, MM. French et Rigby Watson.

Le 13 juin, la séance des communes, ouverte à midi, se passa jusqu'à 2 heures en explications et en tentatives d'accommodement entre deux membres de la chambre, MM. French et Rigby Watson.

Le 14, un débat personnel entre M. O'Connell, M. Richard, et deux autres membres, amena de part et d'autre un échange d'expressions assez peu parlementaires.

Le 15, la cour royale déclara qu'il n'y avait lieu à suivre, et ordonna la restitution du numéro saisi. Le numéro du 7 juin contient la 74e Lettre de la Voisine, celui du 14 la 75e, et celui du 21 la 76e.

Le 12 juin, la séance des communes, ouverte à midi, se passa jusqu'à 2 heures en explications et en tentatives d'accommodement entre deux membres de la chambre, MM. French et Rigby Watson.

Le 13 juin, la séance des communes, ouverte à midi, se passa jusqu'à 2 heures en explications et en tentatives d'accommodement entre deux membres de la chambre, MM. French et Rigby Watson.

Le 14, un débat personnel entre M. O'Connell, M. Richard, et deux autres membres, amena de part et d'autre un échange d'expressions assez peu parlementaires.

Le 15, la cour royale déclara qu'il n'y avait lieu à suivre, et ordonna la restitution du numéro saisi. Le numéro du 7 juin contient la 74e Lettre de la Voisine, celui du 14 la 75e, et celui du 21 la 76e.

Le 12 juin, la séance des communes, ouverte à midi, se passa jusqu'à 2 heures en explications et en tentatives d'accommodement entre deux membres de la chambre, MM. French et Rigby Watson.

Le 13 juin, la séance des communes, ouverte à midi, se passa jusqu'à 2 heures en explications et en tentatives d'accommodement entre deux membres de la chambre, MM. French et Rigby Watson.

Le 14, un débat personnel entre M. O'Connell, M. Richard, et deux autres membres, amena de part et d'autre un échange d'expressions assez peu parlementaires.

Le 15, la cour royale déclara qu'il n'y avait lieu à suivre, et ordonna la restitution du numéro saisi. Le numéro du 7 juin contient la 74e Lettre de la Voisine, celui du 14 la 75e, et celui du 21 la 76e.

Le 12 juin, la séance des communes, ouverte à midi, se passa jusqu'à 2 heures en explications et en tentatives d'accommodement entre deux membres de la chambre, MM. French et Rigby Watson.

Le 13 juin, la séance des communes, ouverte à midi, se passa jusqu'à 2 heures en explications et en tentatives d'accommodement entre deux membres de la chambre, MM. French et Rigby Watson.

Le 14, un débat personnel entre M. O'Connell, M. Richard, et deux autres membres, amena de part et d'autre un échange d'expressions assez peu parlementaires.

Le 15, la cour royale déclara qu'il n'y avait lieu à suivre, et ordonna la restitution du numéro saisi. Le numéro du 7 juin contient la 74e Lettre de la Voisine, celui du 14 la 75e, et celui du 21 la 76e.

Sir R. Peel: Je demande à faire mes réserves contre ce document, et je désire qu'il soit bien établi que les motifs qui y sont exposés ne sont pas conformes à l'opinion de la chambre tout entière.

Assurément les arguments ne nous auraient pas manqué pour combattre les contre-amendements adoptés par cette chambre; mais il aurait fallu pour cela entrer dans le fond même de la question et soulever une discussion prolongée.

Le chancelier de l'échiquier: Il est bien entendu que, dans cette occasion comme dans beaucoup d'autres semblables, l'exposé des motifs ne doit être considéré que comme l'expression des opinions de la majorité et qu'il n'engage nullement la minorité.

La chambre déclara ensuite qu'elle adopte l'exposé des motifs. Immédiatement après, le chancelier de l'échiquier, le procureur général, M. Poulett Thompson et un grand nombre d'honorables membres quittent la salle pour aller entendre une conférence avec les lords.

La séance est suspendue pendant quelques instants. Au retour des membres du comité, le procureur général, en réponse à une interpellation de M. Maclean, annonce que le bill relatif à l'abolition de la contrainte par corps sera présenté sous peu de jours à la chambre des lords.

On passa à l'ordre du jour, qui est l'examen définitif du bill de commutation des dîmes.

CHAMBRE DES LORDS. Le chancelier de l'échiquier, suivi d'un grand nombre de membres de la chambre des communes, parut à la barre et réclama de LL. SS. une conférence au sujet du bill des corporations municipales d'Irlande.

La conférence est acceptée, et la chambre nomme pour l'y représenter le lord président, le lord du sceau privé, le duc de Cleveland, le comte de Minto l'évêque de Bristol, lord Crewe et lord Hatherton.

Après un quart d'heure environ, les nobles lords reparurent en déclarant que la conférence est terminée.

Le marquis de Lansdowne donne lecture de l'exposé des motifs présenté par la chambre des communes à appui du rejet des amendements des lords.

Lord Melbourne propose que le bill amendé par l'autre chambre soit présenté et examiné par LL. SS. vendredi prochain. Cette proposition est adoptée, et la chambre s'ajourne.

La duchesse de Kent vient d'envoyer une somme de 200 livres sterling à la souscription ouverte pour l'érection d'une église catholique à Tuam.

Les paroles de M. Laflotte, déclarant que si la situation finan tière actuelle de la France devait se prolonger, il croirait devoir demander pardon à Dieu et aux hommes de la part qu'il a prise à la révolution de juillet; ces paroles sont commentées par divers journaux anglais, comme bien significatives dans la bouche d'une personne telle que M. Laflotte.

La séance de la chambre des communes du 16 n'a rien offert d'intéressant qu'un nouveau débat personnel entre le colonel Sibthorp et M. Hobhouse. La chambre a encore perdu près de deux heures à ramener la bonne intelligence entre les deux honorables. Les journaux se montrent justement fatigués de ces scènes si peu parlementaires, et qui se reproduisent si fréquemment.

Le club de Brooke vient d'envoyer 1000 liv. st. à la souscription ouverte par M. O'Connell. Les dames de la ville de Baguay ont résolu d'offrir à la femme du célèbre député d'Irlande en témoignage de leur sympathie pour la cause qu'il défend, un échafaud magnifique de Norwich dont la valeur sera égale à celle du schali de la même manufacture qui a été dernièrement présenté à sa résidence.

Lord Morpeth a donné, à sa résidence de Blackwell, un grand dîner à M. O'Connell et à beaucoup d'autres membres du parlement. Par un hasard assez singulier, le nombre des convives s'élevait à 86, chiffre exact de la majorité que les ministres viennent d'avoir aux communes.

En France, la chambre des députés, composée en grande majorité de fonctionnaires salariés du gouvernement créé par elle, achevait de voter d'énormes budgets avec une célérité scandaleuse, et avec une telle insouciance que les ministres avaient de la peine à réunir les membres en nombre compétent.

L'honorable Laflotte, dont la maison servit de quartier-général aux chefs de la révolution en 1830, et qui tint la couronne entre ses mains pendant dix jours à cette époque, a déclaré, en pleine chambre, qu'il demandait pardon à Dieu et aux hommes de la part qu'il avait prise à cette révolution. Un journal révolutionnaire, le Bon Sens, dit "qu'il n'y a pas en France de patriote qui ne fasse le même acte de contrition." Voici quelques extraits du discours de M. Laflotte:

"Vous le voyez, l'opposition se trouve justifiée, par le fait, du reproche de calomnie; et quant à la prospérité toujours croissante, voici ce qui en pense vos commissions de finances elles-mêmes, choisies exclusivement dans votre majorité. (Rumeurs au centre.) L'un de ses honorables rapporteurs vous disait: 'Toutes les dépenses communes ne sont pas comprises dans le budget.' L'autre: 'Les recettes courent sans cesse après les dépenses sans pouvoir jamais les atteindre.'

"Malheureusement vos commissions se contentent de signaler les déficits, les chambres ne prennent pas de mesures pour les combler, et le pouvoir s'enhardit de cette condescendance pour ne pas s'arrêter dans la route des abîmes. Voter des budgets en déficit, c'était une habitude; tous les ans il y avait 40, 50, 60 millions de différence de la loi des comptes aux prévisions."

"Nous ne pouvons mieux vous démontrer la situation satisfaisante de nos finances, nous dit-on cette année, qu'en rappelant quelques faits déjà cités dans notre exposé de l'année dernière. La dépense de l'exercice qui a précédé la révolution de 1830 a été arrêtée à la somme de 1 milliard 21 millions. Les besoins de l'année 1837 ne s'élevaient qu'à 1 milliard 12 millions; il résulte de la comparaison une différence de 9 millions en faveur de l'époque actuelle."

"Ayant comparé 1836 à 1831, on pouvait attendre la suite des réductions de 1836 à 1837; mais comme il y a 10 millions d'augmentation, on est allé chercher une autre époque, et se comparer par une tendance malheureuse à la restauration. Ici, du moins, parité exacte dans les situations: la paix en 1829, la paix en 1837; la conquête d'Alger, le siège d'Anvers; l'occupation de la Morée, l'occupation d'Ancône. Ainsi le droit divin et la souveraineté nationale se présentent à armes égales; 1 milliard 21 millions, et 1 milliard 12 millions, voilà ce que l'on a comparé."

"Quoi, messieurs? on ne trouve qu'une différence de 9 millions sur une dépense de plus d'un milliard, et cette différence est remarquable? Un gouvernement choisi par le pays ne coûte que 9 millions de moins qu'un gouvernement imposé par l'étranger, et on s'en applaudit!"

"On ne sait ce qui doit étonner le plus dans cette inconcevable comparaison, ou de l'erreur matérielle des chiffres, ou de la nature de la comparaison elle-même. Quant à moi, le rougeur m'en monte au front, et, je le déclare, si tel devait être le résultat financier de cette glorieuse révolution et sans parler de tant d'autres mécomptes, si 9 millions étaient tout ce que le pays aurait gagné, je le dis avec douleur, mais je croirais devoir demander pardon à Dieu et à mes concitoyens de la part que j'ai pu y prendre. (Agitation confuse.)"

"Mais nous n'avons pas même gagné ces misérables 9 millions! Erreurs, illusions, déceptions! en ces trois mots paraît se formuler l'histoire générale de nos finances."

"Il n'est pas vrai d'abord que le budget de 1829 s'élevait à un milliard 21 millions. Il n'est pas vrai de plus que le budget de 1837 s'arrête à un milliard 12 millions; on le savait quand on l'a présenté à la chambre. \* \* \* Le budget de 1829 était de 981 millions, et il n'a été porté à un milliard 21 millions que trois ans après par la loi des comptes. \* \* \* Les besoins de 1837 ne sont que de 1 milliard 12 millions, dit-on? Mais que l'on attende la loi des comptes à son tour, et on aura regret à la comparaison."

"Laissons les chimères, et voyons les réalités. De 1831 à 1836, la dépense, loin de diminuer, s'est accrue de 85 millions. Enfin, malgré les 80 millions de réduction des extinctions, de l'amortissement, du budget annexe, des Suisses, des gardes-du-corps, de la liste civile, de la garde royale, les hommes du 11 octobre vous produisent un budget de 1 milliard 40 millions. Un milliard 40 millions! Mais rappelez-vous donc, Messieurs, combien, vous avec moi, et moi avec vous, nous avons fléchi contre ce malheureux milliard de la restauration, et qui, seul, paraissait exprimer d'un seal mot tous les griefs de la France. O va mieux que cela aujourd'hui, sans réclamer. Vous et moi cependant n'avons pas joué la comédie!"

M. Dupin, président de la chambre, ne s'est pas exprimé avec la même franchise que M. Laflotte; cependant il a fait ses adieux au ministère et à la chambre en disant: "Il me sera permis, avant la clôture de la session, d'exprimer mon vif regret de ce qu'un rapport de lois de comptes n'ait été présenté. Cela constitue et perpétue une déplorable irrégularité." C'est à dire que la comptabilité de l'administration, et le contrôle des dépenses par la représentation, sont tombés en désuétude sous le gouvernement sorti de la révolution de 1830.

Dans toutes les provinces, les processions de la Fête-Dieu ont eu lieu hors de l'enceinte des églises avec la plus grande pompe.

Le duc régnant de Saxe-Cobourg et ses fils sont arrivés avant-hier à Paris. Ils ont été reçus hier à Neuilly, comme alliés de la famille. Après les premiers compliments, Louis-Philippe s'est, dit-on, entretenu fort longuement avec le duc de questions de politique générale.

Le duc restera quatre semaines à Paris, puis il ira passer quelques jours à Bruxelles, et reviendra en France pour les fêtes de Fontainebleau.

On écrit de Toulon: "On assure que l'ordre a été expédié au contre-amiral Hugon à Oran de se rendre directement dans le Levant avec l'Isis, le Saint-Pétri et l'Hermine."

On dit que les équipages des vaisseaux le Nestor, le Scipion et la Ville-de-Marseille vont être mis immédiatement sur le pied de guerre, et ces trois vaisseaux partiront pour le Levant dès que cette opération sera effectuée. Ainsi, on réunirait en Orient une escadre de sept vaisseaux dont un à trois ponts, deux frégates et deux corvettes ou bricks.

La frégate la Dryade, dont nous avons annoncé le départ de Brest, est attendue incessamment dans notre port. Nous aurions encore en rade, si les vaisseaux armés en guerre partaient pour le Levant, les vaisseaux le Suffren et le Trident, les frégates la Galathée et la Dryade et plusieurs corvettes, bricks, goëlettes, etc."

On lit dans le Journal de l'Aube: "Un événement funeste, et qui a eu des conséquences bien graves, s'est passé, il y a peu de temps, à Bar-sur-Aube."

"Un détachement du 32e était chargé du service de la maison centrale de détention de Clairvaux, et les militaires qui en faisaient partie observaient strictement la consigne qui leur avait été donnée à l'égard des prisonniers."

"Les sous-officiers du régiment de hussards en garnison à Bar-sur-Aube paraissent avoir conçu des sympathies assez vives pour les condamnés politiques, et plusieurs d'entre eux reprochèrent à leurs camarades du 32e la rigueur qu'ils avaient déployée à l'égard de ces détenus. Les reproches furent suivis d'injures, donèrent lieu à un duel entre un sous-officier de hussards et un sous-officier du 32e, dans lequel ce dernier a été tué."

"Ce cruel accident a laissé, comme on peut bien le croire, un sujet de ressentiment profond dans les deux régiments, et les sous-officiers du 32e n'ont pas tardé à trouver l'occasion de se venger. Les deux régiments se sont rencontrés à Dijon, et l'on nous assure que plusieurs sous-officiers de hussards ont été provoqués en duel et ont été tués. Le ministre de la guerre se serait hâté de faire échanger les deux régiments de garnison."

Le Moniteur publie les nouvelles suivantes d'Espagne: "Une lettre de Madrid, en date du 13, annonce que le général Mendez-Vigo venait d'y arriver, et que Cordova se disposait à partir le lendemain."

"Le 15, le colonel Cordova a rencontré et battu Quilez à Barriol. Il lui a tué cent hommes et lui en a blessé un nombre considérable."

"Les journaux de Madrid et des provinces ainsi que toutes les lettres sont épris sous l'influence d'une presque certitude d'intervention. Au quartier-général de don Carlos au contraire, on ne paraît pas y croire. Les chefs ont soin d'entretenir leurs soldats dans cette idée; cette confiance, tant qu'elle durera, doublera les forces des carlistes. Leur tactique d'ailleurs est habile; ils paraissent vouloir tenir en échec, par la position d'Ernani, le général Evancos avec ses 14,000 hommes, et le général Benelle qu'on assure pouvoir en réunir 10,000."

"Mina est décidément malade; il a appelé le docteur Lallemand. Sa maladie peut être réelle, mais il est remarquable qu'elle l'attaque toujours précisément lorsque sa position politique devient embarrassante. Dans cette circonstance, il ne doit pas être sans inquiétude à cause de ses déclarations semi-hostiles lorsqu'il a tenu à Barcelonne la nouvelle du changement de ministère et de la dissolution des Cortès, qui en a été la suite."

On écrit de Saragosse, 12 juin: "Les disgrâces de Cartagène seront sans doute venues à votre connaissance; le sac et tous les malheurs qui en sont la conséquence ont duré trois jours!"

On assure ici que Mina avec son armée de Catalogne va se déclarer indépendant; deux envoyés de ce royaume nous sont arrivés; il nous en est arrivé également un de Cartagène.

On fortifie ici tous les convens; et l'on vient d'obliger 1,500 hommes réputés carlistes à prendre les armes.

Les officiers de notre garde nationale ont fait le 11 une adresse à la reine dans laquelle ils lui témoignent leur mécontentement de voir Isturitz au pouvoir; ils se plaignent de la dissolution des cortès; ils protestent contre l'intervention, ils se refusent à payer les contributions et supplient la reine de se méfier de ses conseillers."

On lit dans l'Echo de la Frontière: "Le nombre de parapets, de redoutes, de fortifications de toute espèce que les carlistes établissent aux environs d'Onate, de Bergama, de Villafrauca et de Tolosa est vraiment incroyable; elles sont destinées à repousser les attaques des chrétiens dans le cas où ils voudraient tenter quelque mouvement sur ces points."

"C'est un spectacle curieux de voir à Hernani le nombre considérable de femmes de tout âge qui s'y sont réunies volontairement pour faire de la charpie, des bandes et des chemises, tout ce qui est nécessaire enfin aux blessés carlistes."

"Les carlistes qui forment la ligne qui s'étend d'Oyarsun et Hernani jusqu'à Irun, se préparaient le 11 à attaquer un de ces jours toute la ligne des chrétiens."

Nous recevons de Madrid, dit le Globe, une lettre particulière qui jette quelque clarté sur les motifs qui ont pu décider la régente à dissoudre si brusquement la chambre des procuradores. Il paraît que dans cette chambre une forte majorité était décidée à requérir l'annulation de l'acte qui a conféré à Christine la régence du royaume, se fondant en cela sur les relations de cette princesse avec Munoz et sur une disposition du testament de Ferdinand, laquelle a eu pour objet la provision d'un cas de cette nature.

Le correspondant du Globe, est d'avis que la nouvelle chambre des procuradores soulèvera la même difficulté, et que le gouvernement n'aura gagné qu'un peu de temps par la mesure qu'il a prise.

Notre correspondance nous annonce sous la date du 8 que les généraux Iturralde et Villaral, guéris de leurs blessures, ont déjà repris leur commandement. Le général Latorre est aussi à la tête de sa brigade.

Les journaux de la frontière annoncent qu'il y a eu le 8 une attaque contre Saint-Sébastien, on n'en connaît pas encore le résultat: La perte des anglo-chrétiens dans l'affaire du 6 a été de 700 hommes tués ou blessés, celle des carlistes a été de 40 tués et de 250 blessés. Avant d'engager l'action, trois postes avancés anglais ont été surpris par les carlistes, tous ont été égorgés.

On écrit de Londres, que l'attention a été vivement excitée dans la Bourse et dans la cité par la nouvelle publiée dans le Court-Circular d'hier, annonçant que le comte de los Valles avait travaillé au Foreign-Office. Quel est ce comte de los Valles? Nul parmi les plus initiés aux secrets des affaires de l'état ne pourrait le dire. Si l'on n'avait vu au Foreign-Office l'évêque de Léon, on aurait pu se livrer à bien des conjectures sur l'objet de la mission d'un personnage tel que le comte de los Valles, qu'on sait être l'aide-de-camp et même l'agent de confiance de don Carlos. On ignore ce qui a pu l'amener ici. Des correspondances de Paris renferment un bruit déjà rapporté par nous sur une prétendue transaction entre la reine et don Carlos, et elles parlent de ce projet comme ayant obtenu l'appui du gouvernement français. Le fils de don Carlos, d'après cette combinaison, épouserait la jeune reine. On ajoute que l'on propose à don Carlos de se retirer; l'intégrité des institutions espagnoles serait garantie par les grandes puissances continentales. D'une autre part, les obligations de l'Espagne seraient garanties de bonne foi aux créanciers étrangers. A ce plan si bien combiné, il ne manque plus qu'une chose, c'est le consentement de la France et de l'Angleterre. (Impartial.)

A la réquisition de la mission russe près des villes autrichiennes, le Correspondant de Hambourg publie une nouvelle liste contenant les noms de deux cent quatre-vingt-cinq polonais dont les biens-mobles et immeubles ont été définitivement confisqués par jugement des commissions russes.

Le roi et la reine des Belges sont arrivés à Neuilly.

La session des chambres belges a été close le 17 juin.

M. de Latour-Maubourg, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, a quitté Rome pour se porter à Milan, à la rencontre des princes.

On écrit d'Arkhangel: "Le Leipsig, vaisseau de 74, et la Melpomène, frégate de 44, ont été lancés, le 29 avril, des chantiers de l'amirauté. Ces deux navires ont été construits par le colonel des ingénieurs de la marine Yerschoff. Le premier vaisseau de guerre qui ait été construit à Arkhangel était de 54 canons et fut lancé en 1735, et la première frégate, de 32 canons, en 1738."

Depuis lors, il a été construit dans les chantiers de ce port 51 vaisseaux de 74 canons, 74 de 60, 14 de 54, 48 frégates de 32 à 38, 29 de 44, 4 sloop, 22 transports de divers tonnages, 5 bricks, 3 schooners et 98 embarcations diverses. Ce n'est que depuis 1784 que l'on a commencé à construire des vaisseaux de 74."

On nous adresse de Toulon l'extrait suivant d'une lettre d'Alger: "Le 5 juin, il y a eu une attaque dirigée par quatre tribus, formant environ 5,000 hommes, contre les blockaus et forts Rapatel, Clausel et Doriae d'abord, et ensuite contre le Gouraya. L'ennemi a été écrasé sur tous ces points par l'artillerie, et en avant de Gouraya par la fusillade de cent cinquante hommes embusqués derrière la dent de Gouraya. On a dû transporter du champ de bataille une centaine d'ennemis hors de combat; de notre côté, nous avons eu un homme tué et trois blessés."

"Le 6, il y eut une autre attaque sur les mêmes points que la veille; l'ennemi est revenu, avec un acharnement incroyable, six fois à la charge contre le Gouraya. Il a eu cette fois quatre-vingts hommes hors de combat, et nous seulement deux blessés légèrement."

L'ordre de ne pas sortir des lignes, donné par le maréchal, a dû être rigoureusement observé, pour ne pas compromettre les avantages de notre position."

Nous lisons les détails suivants dans une autre lettre d'Alger, du 11 juin: "Le bateau à vapeur le Castor est arrivé le 8,

venant de Toulon. Défense a été faite aux passagers de débarquer jusqu'à la visite d'un commissaire de police qui s'est rendu à bord et a arrêté un Maure venant de Paris. Un seul passager avait eu la permission de descendre à terre; c'était probablement un agent de police secrète qui s'était attaché aux pas du Maure pour ne le pas perdre de vue. On espère parvenir ainsi à la découverte des personnes qui ont trempé dans la conspiration dite de Moustapha, et des moyens des conspirateurs pour arriver à leur but.

Voici ce que dit la Chronique d'Alger de ce complot: Depuis longtemps l'autorité épiait les mouvements des riches de la ville et de ceux de la plaine; des conciliabules avaient lieu dans des habitations élevées, et les voyages des Maures de la plaine devenaient de plus en plus fréquents. Des recherches faites par les autorités furent infructueuses; les indigènes attribuèrent leurs voyages à des intérêts commerciaux. Ils se plaignirent même au ministre contre le gouverneur et le général Rapatel.

Pendant la police fut éveillée par l'arrivée de quelques personnages Maures venant d'Alexandrie, de Smyrne et de Constantinople; des lettres adressées à Moustapha furent interceptées, elles étaient écrites en arabe et en chiffres; c'est ce qui donna lieu à l'arrestation de ce dernier et de ses complices, que les lettres étaient conduits à Bone. L'une des lettres était d'un Maure qui réside à Paris depuis quelque temps, et dont le fils occupe ici un emploi important à l'intendance civile. Voilà tout ce qu'on sait jusqu'ici sur cette conspiration."

Par un arrêté publié dans le Moniteur algérien, Ibrahim ben Moustapha Pacha est révoqué de ses fonctions de membre du conseil municipal et d'adjoint musulman au maire de la ville d'Alger.

Plusieurs colons de Del-Ibrahim étant occupés à faucher leurs foins à l'extrémité du territoire de cette commune, dans la direction de Staouéli, furent assaillis le 3 juin, vers les quatre heures de l'après-midi par un parti de maraudeurs arabes, qui, en se glissant dans les ravins, s'étaient approchés d'eux sans être aperçus, attendu que les colons n'avaient pas eu l'attention de faire le guet, et que même quelques-uns ne s'étaient pas munis de leurs armes. Ceux qui avaient leurs fusils firent feu sur l'ennemi; les autres coururent vers le village pour réclamer du secours; ils revinrent en toute hâte suivis par des habitants armés et par un détachement de Zouaves, mais il était trop tard; les brigands étaient déjà loin, ils furent vaillamment poursuivis jusqu'à un lieu nommé Ain Calla. La difficulté des chemins, l'obscurité de la nuit, la distance à laquelle ils étaient, firent perdre l'espoir de les atteindre, et il fallut rentrer sans avoir pu se venger de leurs attentats."

Montréal 7 juillet. Nous regrettons d'avoir à annoncer qu'un accident déplorable est arrivé sur le chemin de fer de St. Jean. Un homme employé aux travaux de cette route depuis le commencement de l'entreprise, ayant eu l'imprudence de vouloir monter dans une des voitures, tandis que la vapeur l'entraînait avec rapidité, s'embarassa dans une des roues qui lui fracassa la jambe. La blessure fut si affreuse qu'il en mourut le lendemain. Nous ignorons encore qui il est. (Ami du Peuple.)

On parle de l'établissement d'un nouveau journal à Québec. On annonce aussi la prochaine publication d'un nouveau journal français à Montréal. (Idem.)

La cour des Commissaires pour la Paroisse de Montréal a ouvert sa première séance samedi dernier. Les quatre Commissaires étaient présents. Plusieurs affaires ont été entendues. (Minerac.)

L'élection du comté de St-Maurice aura lieu mardi prochain à Machiche. On parle de Frs. Dessaulniers, Eer. J. P. de Machiche, comme certain de s'en éléger. Il est question de MM. Drolet et Lajoie de Maskinongé et de M. Bibeau de la Rivière du Loup comme devant aussi se porter candidats. (Idem.)

Le Commercial Advertiser de New-York rapporte le suicide d'un ancien officier polonais du nom de Menecl, qui logeait dans une maison de pension de cette ville, et dans la chambre duquel on a trouvé, après sa mort, un grand nombre de papiers contenant des réflexions originales ou des extraits, principalement en vers, de divers auteurs en langues allemande, slavonne, italienne, française et anglaise, qui tendent tous à justifier le suicide. Parmi ces papiers, était l'épigramme suivante:—

C'est un qui toujours doute, Dieu par lui fut mis en problème, Et doute de son être éternel, Enfin de tout s'ennuie. Et l'a de cette nuit profond, Par ce bon temps il est parti Pour voir de suite en l'autre monde, Ce qu'il faut croire ou ce qu'il croit.

Le suicide est devenu depuis quelque temps si commun en France, des personnes de tout âge et de tout sexe le commettent avec tant de légèreté, pour les causes souvent les plus frivoles, que l'on commence à craindre pour l'existence même de la société.

Dans une série d'articles publiés dans la Gazette de France, sous le titre Association contre les causes du suicide, on semble attribuer cette plaie de la société moderne à un défaut dans l'éducation religieuse. Voici quelques extraits d'un de ces articles:—

"Où, tout ce qui existe de juste, de touchant, d'honorable, dans les affections humaines, repose sur des bases sacrées; l'athée même est redevable à ces leçons, qui prèchent tous les devoirs, des notions primitives de la morale; et, s'il fait gloire de quelques vertus, il les doit encore à ces principes incorruptibles, qui trompent, si je puis ainsi parler, la dépravation de sa raison, et le rendent meilleur que se système. Ainsi l'agresseur de nos jours demandait-elle une génération étrangère à toute religion; une génération telle que le monde n'en vit jamais, qui n'ait jamais entendu parler de Dieu; aussi conseilait-elle de laisser végéter l'enfance au hasard, de berner l'éducation aux sens, et de renvoyer toute idée de religion à l'âge où la jeunesse arde et passionnée n'y verrait qu'un frein odieux, un joug insupportable. . . . Une triste et tardive expérience a fait justice de ces systèmes monstrueux; et la philosophie, qui les enfants, n'ose plus même les avouer. Mais est-il vrai qu'ils soient enfin bannis de l'éducation? . . . Quelques idées abstraites de la divinité, sans aucun développement qui les fixe dans l'esprit, sans aucun sentiment pieux qui les fasse pénétrer dans le cœur; quelques mots sur les mystères de Jésus-Christ, arrachés par une sorte de pudeur chrétienne, . . . en un mot, tout ce qu'il faut pour former des incrédules, selon cette pensée d'un illustre philosophe: 'Une instruction superficielle produit l'incrédulité, une connaissance approfondie conduit infailliblement

à la foi!... voilà ce qu'on appelle aujourd'hui l'éducation religieuse... Ce jeune homme raisonnera sur tout, et si l'ignorance les plus simples preuves de la foi. Hélas! de quel droit exigera-t-on qu'un enfant y reste fidèle? L'ignorance suffirait seule pour la lui faire abandonner... Oui, quand l'incertitude n'existerait pas, elle n'aurait d'elle-même; elle s'établirait infailliblement au milieu de cette génération, grâce à notre système d'éducation religieuse... Vous l'avez donné le culte sans la foi, la lettre sans l'esprit, les formes et les pratiques sans l'amour... Nous ne balancerons pas à le dire solennellement; ce système effacera dans peu les dernières traces de la religion, plus sûrement que ne le ferait l'éducation de l'athéisme. Ah! l'impie s'était méprise, lorsqu'aux jours désastreux de la philosophie, elle interdisait à la jeunesse toute instruction religieuse; ce scandale n'inspira que l'indignation et l'effroi. Aujourd'hui, plus prudente, elle conserve des formes sans conséquence pour satisfaire à la conscience publique; elle parle de religion à la jeunesse, assez pour n'être pas accusée de former des athées, trop peu pour former des chrétiens; et, toujours plus éclairée que nous, elle voit d'avance ce vain édifice s'écrouler de lui-même, sans qu'il reste aucune base pour le rétablir jamais... Voilà comment se sont formés les Bancal, les Lacenaire et tous ces malheureux qui, depuis quelque temps, ont jeté l'effroi dans tous les cœurs; voilà la cause de ces suicides qui se multiplient tous les jours... Il est temps de sauver la société de ce nouveau fléau, et pour la sauver il faut renouveler l'éducation et changer l'Université. C'est là notre *delenda Carthago*."

Un journal de Paris annonce en ces termes une pétition contre le duel, dont la chambre aura bientôt à s'occuper:

Une pétition contre le duel sera prochainement soumise à l'attention de la chambre des députés. Plusieurs fois déjà la chambre a eu à s'occuper de cette question si importante et si grave, si digne de tous égards de sa sollicitude. Nous espérons qu'elle ne laissera pas passer inaperçu ce nouveau plaidoyer contre le duel, et qu'elle saisira avec empressement l'occasion de monter au pays qu'elle ne veut négliger aucun de ses grands intérêts moraux. D'ailleurs la pétition, dont on lui fera le rapport, à part l'importance de son sujet, mérite l'examen le plus sérieux, d'abord pour sa valeur intrinsèque, puis pour son auteur, M. le colonel de Perron.

Le colonel de Perron est un officier de l'empire; partout où il y a eu espoir de danger, chance de dévouement, il s'est présenté un des premiers; son nom a été cité avec distinction dans plusieurs de ces bulletins où la plus petite mention faisait toute une renommée; il a été dernièrement encore premier aide-de-camp du maréchal Gérard au siège d'Anvers. C'est un de ces hommes prodigés de leur sang et sur qui la France peut toujours compter.

Certes, il faut convenir que s'il appartenait à quelqu'un de parler du vrai courage, de prendre en pitié et en mépris ces combats ridicules quand ils ne sont pas odieux, ou l'insulte lave le plus souvent son insulte dans son propre sang, s'il appartenait à quelqu'un de briser ces épées mesquines ou infames dans des mains d'assassins ou d'enfants, c'était à celui qui avait toujours réservé, sans en être avare, son courage et son sang pour ces grands duels où le sort et la gloire de son pays étaient engagés.

M. le colonel de Perron, en s'emparant de ce rôle, a usé d'un droit légitimement acquis. On doit s'en féliciter, d'autant plus qu'il est un des officiers les plus distingués de cette armée, où le duel trouve encore tant de partisans et de disciples, et que sa voix peut avoir une grande influence sur des jeunes gens dont l'ambition ne peut se proposer un meilleur exemple.

Personne aujourd'hui ne conteste l'immoralité du duel. C'est là une de ces questions qui, comme celle de l'esclavage, sont résolues au principe. Mais du principe on n'est malheureusement pas encore venu aux conséquences, du droit au fait, de la théorie à l'application. Et bon nombre de ceux qui usent leur éloquence rhétorique à prouver un lieu commun mille fois prouvé, qui font tous les jours la lettre de Rousseau, et qui allongent en phrases filandreuses le *Que veux-tu faire de ce sang, ôte féroce?* bon nombre de ces phrases-ologues ne daignent ou ne peuvent apporter un sentiment nouveau dans la discussion. Pourtant s'il est une question dont la solution pratique soit loin d'être trouvée, c'est à coup sûr celle-ci. L'immoralité du duel n'est donc plus ce qu'il y a lieu d'établir, mais par quels moyens réprimer ou prévenir le duel; voilà ce qui mérite d'être médité par tous les hommes sérieux.

M. le colonel de Perron a fort bien senti ceci; aussi sa pétition a-t-elle pour objet d'éveiller l'attention du législateur sur ce point. Elle contient l'exposé d'un projet de loi contre le duel, non pas dans le but de le faire adopter, mais uniquement pour faire sentir qu'une loi contre le duel est un fait qui à ses yeux n'existe pas; il se confond avec l'homme; le dueliste est pour lui comme un être d'homme; il est différent de l'homme tel que le définit nos lois; le duel est aux yeux de tous un fait distinct qui, comme à son égard il existe une lacune coupable dans nos lois, c'est aux législateurs que M. de Perron a dû s'adresser pour que cette lacune fût comblée. Espérons que cet appel sera entendu.

Où, nous espérons que, sur cette question importante du duel, la chambre se rappellera que sa mission est une mission d'ordre social; nous espérons qu'elle cherchera à faire disparaître un fait anormal, irrégulier, en dehors de notre civilisation, rétrograde par rapport à nos croyances, hostile à nos lumières et à nos sentiments; nous espérons enfin que, par la prise en considération de la pétition de M. le colonel de Perron, elle prouvera encore une fois que son intention formelle est d'entrer dans la voie des réformes morales et de faire succéder l'empire de la loi à toutes les autorités perturbatrices et injustes, celles des passions et des préjugés."

Nous avons annoncé samedi, dans un postscriptum, qu'il venait de sortir une proclamation convoquant le parlement provincial pour le 22 septembre. La Gazette de Montréal du même jour, sans avoir connaissance de cette proclamation, rapporte comme des bruits courants que le parlement s'assemblera le 22 septembre; que la question des subsides sera de nouveau mise sur le tapis; qu'entr'autres choses, qui seront communiquées à la chambre, sera la proposition de la loi à sa pétition de la dernière session, laquelle réponse est, dit-on, sur un ton très-décidé.

On ajoute que le comte de Gosford a reçu des dépêches, apportées par M. Ellice, qui nomment plusieurs nouveaux conseillers législatifs, et parvenaient à une réorganisation complète du conseil exécutif.

Le *Canadien*, après avoir fait mention de ces bruits, ajoute: "Il y a si long-temps que l'on attend en vain de chaque session qu'approche l'établissement d'un état de choses supportable, que nous n'osons, pour cette fois, former des espérances, qu'il nous serait trop cruel de voir déçus. Une chose est certaine au moins, c'est qu'une session fructueuse n'est pas possible avec la majorité actuelle du conseil législatif."

Les exercices publics du séminaire ont commencé ce matin. Les directeurs de cet établissement ont trouvé nécessaire de n'admettre que les parents des élèves, et autres amis de l'éducation qui se seraient munis de billets, tant la presse était grande. On s'attendait à voir le gouverneur-en-chef assister aux exercices; mais S. Exc., absent du district, a témoigné son regret de ne pouvoir s'y trouver.

M. Lemoine, armurier et mécanicien, annonce qu'il fera vendredi, à 6 heures et demie du soir, au marché Saint-Paul, un essai public de la force d'une pompe à incendie de son invention.

### POSTSCRIPTUM.

(PAR LE BATEAU A VAPEUR D'AUJOURD'HUI.)  
Il y a des nouvelles de Liverpool jusqu'au 29 juin. Le 27, les lords ont rejeté les amendements des communes au bill des corporations pour l'Irlande, 143 contre 78.

Il y a eu une autre tentative d'assassiner Louis-Philippe, dans la rue, le 25 juin. On a tiré sur lui, mais le coup a manqué; l'assassin a été arrêté immédiatement.

Les journaux de Montréal d'hier ne donnent aucune nouvelle locale.

Le bateau à vapeur le *British America*, qui est arrivé de Montréal au quai du Roi cette après-midi, a coulé bas une chaloupe de pilote. Il n'y avait qu'un homme dans la chaloupe, qui fut secouru assez à temps pour lui sauver la vie, quoique dans un état d'insensibilité.

### PORT DE QUEBEC.

ENTRÉE EN DOUANE.

6 Août.

Brick Annie, Cavencross, 19 Juillet, New-York, à Moore & Brothers, lest.

Navire Wakefield, Pashby, 9 do. do., M. Tibbett, lest.

Barque Lanark, Pennington, 18 do. do., Rodges, Dean & Co., do.

### DÉCÈS.

A St. Antoine de Tilly, le 6 du courant, à l'âge de 62 ans, Dame Marie-Joséphine Boudreau, épouse de feu Jean-Baptiste Noël de Tilly, en son vivant Seigneur du lieu, après une longue et douloureuse maladie, qu'elle a supportée avec la patience et la résignation d'une vraie chrétienne; elle laisse pour déplorer sa perte trois fils et une demoiselle, ainsi qu'un grand nombre d'amis; elle emporte aussi dans le tombeau les regrets d'un grand nombre de pauvres auxquels elle tendit toujours une main secourable, ses vertus rares et son affabilité la feront regretter par tous ceux qui ont eu l'avantage de la connaître.

On prévient respectueusement les personnes qui résident sur les routes de Québec à Montréal et dans les villes et districts de Montréal et des Trois-Rivières, et qui doivent à la ci-devant société de NEILSON & COWAN, que M. ISAAC GAGNON, de Québec, passera chez elles, en commençant la semaine prochaine, et leur présentera les comptes, dont il est autorisé à donner quittance. Comme les frais de ce voyage seront considérables, en comparaison des sommes dues, lors surtout que les personnes qui doivent demeurent loin des grandes routes, on espère que tous arrangements seront promptement payés, ou du moins qu'il sera donné des billets pour leur montant, et que l'argent sera transmis par la poste, à l'adresse de SAMUEL NEILSON, à Québec, sous le plus court délai possible.

Bureau de la Gazette de Québec, 4 août 1856.

### CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Québec, 3 Février 1810.

RESOLU.—Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'imprimer un bill privé pour ériger un pont ou pontons, pour réparer quelque commune, pour régler quelque chemin de barrière ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelques droits ou privilèges exclusifs quelconques, ou pour altérer ou renouveler quelques actes du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se propose de faire dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du district, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte de l'Eglise des paroisses qui pourront être intéressées à telle application ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglises pendant deux mois au moins avant que telle pétition soit présentée.

12 mars 1817.

RESOLU.—Qu'à l'avenir cette chambre ne recevra des pétitions pour des bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque session.

22ème mars 1819.

RESOLU.—Qu'après la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'imprimer un bill privé pour ériger un pont ou pontons, pour réparer quelque commune, pour régler quelque chemin de barrière ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelques droits ou privilèges exclusifs quelconques, ou pour altérer ou renouveler quelques actes du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se propose de faire dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du district, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte de l'Eglise des paroisses qui pourront être intéressées à telle application ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglises pendant deux mois au moins avant que telle pétition soit présentée.

4e mars 1824.

RESOLU.—Que tout pétitionnaire demandant un privilège exclusif, déposera entre les mains du greffier de cette chambre une somme de vingt-cinq livres, avant que le bill pour tel privilège exclusif soit posé à la seconde lecture, pour payer en partie les dépenses du dit bill; lequel le somme sera remise aux pétitionnaires s'ils n'obtiennent pas la position de la loi.

(Attesté.)

Wm. B. LINDSAY, Greff. Assemblée.

A être inséré dans la langue Française une fois par semaine, jusqu'à la prochaine Assemblée de la Législature dans la Gazette de Québec de Neilson, *La Minerve* et dans une des Gazettes publiées dans le même Langue dans les Districts des Trois-Rivières, Gaspé et Saint-François.

MEURE FRAICHE, fine et superfine des Moulins de YONGE et de NAPANEE;

Fine sûre et rejetée, moyenne et reconne, à vendre chez D. BURNET.

Québec, 8 Août 1856.

DEVANTS DE CHEMINÉES EN MARBRE.

On peut voir au quai de la Brasserie, quelques beaux devants de Cheminées en Marbre noir, poli, de différents patrons, qui viennent d'être débarqués du Zéon venant d'Irlande. S'adresser sans retard à Wm. PRICE et Cie.

Québec, 8 Août 1856.

A VENDRE UN EMPLACEMENT, situé au faubourg St-Jean de cette ville de Québec, rue St-Joachim, contenant vingt pieds de front sur cent pieds ou environ de profondeur, borné par devant à la dite rue St-Joachim, et par derrière au bout de la dite profondeur, joignant d'un côté au nord-est à sieur Joseph Rousseau, le propriétaire du dit emplacement, et d'autre côté au sud-ouest à la rue de Chs. Grey Stewart, écuyer, avec une maison en bois dessus construite circonstruée et dépendances. Et cet emplacement et ses dépendances ne sont pas vendus d'ici à MERCREDI prochain, le DIX courant, ils seront ce jour-là créés sur les lieux, à UNE heure y a.

On pourra connaître les conditions de la vente en s'adressant au soussigné.

Ed. TESSIER, notaire.

Québec, 4 août 1856.

### BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 27 juillet 1856.

VENTES DES TERRES ET RÉSERVES DE LA COURONNE ET DU CLERGE.

A la maison de M. RUSSELL dans LEEDS JEUDI 1er septembre, à 10 heures du matin.

IRELAND.—Prix de départ 6s. 3d. par acre.

Terres de la couronne.

1st Range, No. 21 to 28, inclusive

2nd do 25 to 28 do

3rd do 21 to 28 do

4th do 20 to 28 do

5th do 21 to 28 do

6th do 19 to 26 do

7th do 19 to 26 do

8th do 19 to 26 do

9th do 20 to 28 do

10th do 21 to 28 do

11th do 21 to 28 do

12th do 21 to 28 do

13th do 21 to 28 do

14th do 21 to 28 do

15th do 21 to 28 do

16th do 21 to 28 do

17th do 21 to 28 do

18th do 21 to 28 do

19th do 21 to 28 do

20th do 21 to 28 do

21th do 21 to 28 do

22th do 21 to 28 do

23th do 21 to 28 do

24th do 21 to 28 do

25th do 21 to 28 do

26th do 21 to 28 do

27th do 21 to 28 do

28th do 21 to 28 do

29th do 21 to 28 do

30th do 21 to 28 do

31th do 21 to 28 do

32th do 21 to 28 do

33th do 21 to 28 do

34th do 21 to 28 do

35th do 21 to 28 do

36th do 21 to 28 do

37th do 21 to 28 do

38th do 21 to 28 do

39th do 21 to 28 do

40th do 21 to 28 do

41th do 21 to 28 do

42th do 21 to 28 do

43th do 21 to 28 do

44th do 21 to 28 do

45th do 21 to 28 do

46th do 21 to 28 do

47th do 21 to 28 do

48th do 21 to 28 do

49th do 21 to 28 do

50th do 21 to 28 do

51th do 21 to 28 do

52th do 21 to 28 do

53th do 21 to 28 do

54th do 21 to 28 do

55th do 21 to 28 do

56th do 21 to 28 do

57th do 21 to 28 do

58th do 21 to 28 do

59th do 21 to 28 do

60th do 21 to 28 do

61th do 21 to 28 do

62th do 21 to 28 do

63th do 21 to 28 do

64th do 21 to 28 do

65th do 21 to 28 do

66th do 21 to 28 do

67th do 21 to 28 do

68th do 21 to 28 do

69th do 21 to 28 do

70th do 21 to 28 do

71th do 21 to 28 do

72th do 21 to 28 do

73th do 21 to 28 do

74th do 21 to 28 do

75th do 21 to 28 do

### PERDU.

HIER après-midi, UN PORTE-CRAYON D'OR dans un étui de maroquin pourpre, entre la maison du docteur PISK, en dehors de la porte Saint-Louis et celle du docteur SKAY, rue Saint-Stanislas.

Quiconque l'aura trouvé et le rapportera au docteur SKAY, sera généreusement récompensé.

Québec, 5 août 1856.

ON DEMANDE IMMÉDIATEMENT UN APPRENTI-DROGUEUR. Un jeune homme parlant les deux Langues aura la préférence. S'adresser au Bureau de la Gazette.

Québec 8 Août 1856.

ON FAIT SAVOIR qu'un bail à ferme pour sept années à compter du 20 Octobre prochain, du moulin Seigneurial du Cap de la Magdeleine, sera mis à l'enchère, à la porte de l'église, dans la ville des Trois-Rivières, le 11 du même mois.

Le Moulin sera mis dans un état complet de réparation. On obtiendra toute information ultérieure en s'adressant soit au Commissaire, à ce Bureau, soit à J.-E. DUMOULIN, écuyer, agent au Trois-Rivières.

Bureau de la Régie des Biens des Jésuites.

Québec 8 Août 1856.

LES Exercices Publics du Petit Séminaire de Québec, auront lieu MARDI le Neuf, MERCREDI le Dix, et JEUDI le Onze du mois prochain. Les Messieurs du Séminaire invitent de nouveaux Parents des Étudiants, et en général tous les amis de l'Éducation, à venir encourager par leur présence les efforts philologiques et littéraires des Éléves. L'examen de cette année aura l'avantage d'offrir aux spectateurs une suite d'expériences de Physique et de Chimie, qui ne peuvent manquer d'intéresser beaucoup, et qui occuperont une partie très-considérable des Séances. Chaque jour la Séance du matin commencera à 8 heures, et celle de l'après-midi, à 1 heure. Toutes les Séances seront suivies par la représentation de quelque pièce morale et amusante; M. le Rectorien nous donnera celle de Jeudi soir par une Tragedie Sacée, *L'Enfant Prodigue*. Le tout se terminera par la distribution solennelle des Prix. Pour les détails, voir les Programmes imprimés.

Québec, 28 Juillet 1856.

LE DIRECTEUR DU PETIT-SEMINAIRE DE QUEBEC a l'honneur d'informer le public, que, d'après les observations judicieuses d'un grand nombre de citoyens respectables de cette ville, on n'admettra dans la salle des exercices publics annoncés pour le 9, le 10 et le 11 du courant, que les parents des élèves et les amis de l'éducation qui se seront préalablement procurés un billet d'admission, signé par quelque-uns des professeurs du séminaire. Trois jours avant l'examen et pendant les trois jours de séances publiques, depuis midi jusqu'à une heure, et aussi à 4 heures et à 7 h. m., pendant une demi-heure, dans un appartement du parloir, lequel sera chargé de distribuer les billets d'admission à toutes les personnes respectables qui en demandent par elles-mêmes ou par quelque autre personne en son nom. Chacun est prié de remettre son billet à la dernière séance à laquelle il doit assister, dans l'appartement même où il l'aura reçu. On se flatte que cette nouvelle forme d'admission aux examens des élèves, loin d'en dégoûter les vrais et respectables amis de l'éducation, qui avaient coutume de les honorer et de les encourager par leur présence, les engagera à faire de plus grands efforts pour assister, et qu'il sera plus facile de leur procurer une place commode et convenable, par l'exclusion d'un certain nombre d'enfants et d'autres personnes qui ne devraient pas s'y trouver.

Séminaire de Québec, 4 août 1856.

ATKINSON, USBORNE & CO.

ONT A VENDRE:

Poudre à tirer FFF et canister

Armes et chaînes

Chevilles de cuivre de grands assortis

Cuivre à doubler, clous et fiches

Vitres de pont à patente

Pouilles à patente

Un assortiment général de cordages

Ficelle de mâtin

Tissus pour sofa

Papier à imprimer, à écrire et à enveloppe

Plumes à écrire.

Rue Saint-Jacques, 6 juillet 1856.

A VENDRE,

PAR WM. PRICE & CO.

EN débarquement du brigantin l'Union, venant de la Jamaïque:

80 tonnes rhum

40 boucarts cassonade.

—AUSSI—

120 tonnes rhum débarqués de l'Ogway et de la Victory, venant de la Jamaïque.

Et vin de Ténériffe L. P. en barriques et quarts

Do. Ds Cargo en do. et do.

Thés { houky  
yongky  
yongky-hyon

Pierre bleue et amon

Vinaigre de Bordeaux

Peinture noire et blanche

Brai et godron

Québec, 18 juillet 1856.

D. VASS & Co.

ATTENDENT DE JOUR EN JOUR PAR MER DE NEW-YORK:

CENT VINGT-SEPT quarts bon prime

20 quarts esprit de térébenthine

50 sacs poivre

—EN MAGASIN:—

Café, riz, tabac en torquette, cigares, bœuf, lard, Cognac de Martell, genièvre (empreinte de l'ancêtre) Vin de Ténériffe L. P.

Chandeliers de Londres, de blanc de baleine, de cire, et à mèche cirée

Clous de girofle, amon, raisins de Corinthe

Vitres, fleur fine et moyenne.

15 juillet 1856.

A VENDRE

PAR MAXHAM & BOURNE:—

Ailerons Peinture, verte, noire, et blanche

Porter Goudron brun et blanc

Pierre bleue Verjus Fil à cordonner

Généve Brat Papier

Montre de Tchérentine Chevaux

Chandeliers Goudron de charbon et Savon

—AUSSI—

Dowls, toile à vo